



Jean-Francois  
LAVILLE,  
Président du  
SIETRA

## L'ÉDITO

La saison hivernale arrive avec ses caprices météorologiques. La prévention des risques inondation est un élément sur lequel **nous devons être vigilants**.

La prévention commence par une bonne gestion des ruissellements pluviaux. Nos cours d'eau sont régulièrement saturés lors des événements orageux et malgré les aménagements existants nous sommes impuissants devant de telles quantités d'eau à gérer. **La prise en compte des eaux de pluie est l'affaire de tous**. Que nous soyons « Particulier », « Aménageur » ou « Collectivité », il est important de réguler en amont les ruissellements car une fois l'eau dans la rivière, il est trop tard...

Pour débiter cette saison sereinement, restons à l'écoute des bulletins météo et des informations locales. **Révisons les systèmes individuels ou collectifs de protection et soyons solidaires.**

## ACTUALITÉ DES OUVRAGES

■ **Fin de la rénovation des parements des ouvrages de rétention et du programme d'aménagement et de sécurisation engagé en 2023 !** Travail fastidieux mais ô combien nécessaire ! Les ouvrages ont été inspectés, débroussaillés mécaniquement et manuellement pour identifier les faiblesses de jointures et les restaurer sur les 4 bassins de rétention. **Dernier volet du programme, cette mission compliquée en milieux humides à abouti**, nous permettant désormais de se concentrer sur les actions du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG).



■ **Digue rive droite de la Pimpine** : La Pimpine, sur sa partie aval, est « canalisée » entre deux digues parallèles. Une encoche d'érosion ayant été constatée en décembre 2023, **des travaux de réparation ont été programmés et menés à bien.**

■ **Grille du bassin de Paillet** : À sa construction, l'ouvrage de rétention des crues sur l'Artolie était doté d'une grille pour empêcher les morceaux de bois et autres débris d'obstruer la canalisation. Le bassin joue efficacement son rôle jusqu'à une crue trentennale à condition que la conduite reste bien dégagée. L'ancienne grille, au maillage trop fin, se colmatait facilement à l'automne. **Afin de résoudre ce problème, la pose d'une nouvelle grille a été décidée.** Les travaux de conception et d'installation ont été réalisés en régie par l'équipe du SIETRA, avec le soutien des agents communaux de Paillet pour le chantier, dont l'aide a été essentielle. **Merci à la commune et aux agents** pour leur précieuse aide sur ce projet !! **Un merci également au ferronnier de Bouliac** pour son savoir-faire!



## UNE PÉPINIÈRE ?

### HÉ OUI, UNE PÉPINIÈRE D'ARBRES ET D'ARBUSTES !

Le PPG prévoit la replantation d'arbres sur un linéaire important de berges de cours d'eau... **Soit presque 33 km en 10 ans**. Pour faciliter la livraison des sujets, garantir une origine locale et adaptée des essences, **le SIETRA a mis en œuvre cette pépinière au cours de l'année 2024.**

**L'inauguration aura lieu le 30 septembre à 18h30 sur le site : Impasse des Anques, 33670 Saint Genès-de-Lomnaud.**

Ce sera l'occasion de présenter les essences, leur intérêt dans les milieux aquatiques et d'arroser cette nouvelle installation d'un verre amical !!

## LE POINT SUR LES ACTIONS DU SIETRA



### ACTIONS EN COURS

- Communication 2024 (panneaux, macarons,...)
- Travaux 2023 et 2024 (retrait d'embâcles, de petits seuils,...)
- Fauche des bassins et tronçonnage
- Autorisation Aménagement Hydraulique de la Pimpine
- Suivi qualité de l'eau 2024
- Acquisition parcelle D203 à Lignan-de-Bordeaux



### ACTIONS TERMINÉES

- Restauration de la digue rive droite de la Pimpine
- Pose de la grille sur le bassin de rétention de l'Artolie
- Partie communication année 1 du PPG
- Autorisation Aménagement Hydraulique de l'Artolie

## LE FOCUS

# Les actions du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG): Pourquoi ? Comment ?

### LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) EST L'OUTIL DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS DE RIVIÈRE.

Elaboré sur la base d'un diagnostic terrain précis, les actions retenues par élus répondant aussi aux **objectifs de bon état des masses d'eau**, sont validées par les services de l'Etat après une longue procédure, déclarant le **programme d'Intérêt général**.

#### Cette autorisation confère au syndicat :

- Le droit d'utiliser de l'argent public sur des terrains privés,
- Le droit de réaliser les actions prévues dans le programme validé.

Ce droit ne dispense pas, au préalable, d'obtenir l'accord des propriétaires riverains et celle pour les accès.

C'est donc une longue démarche, que de pouvoir mener des actions sur le terrain :

**La conjoncture économique** ne va pas dans le sens de l'élargissement des finances. Les **moyens matériels et humains sont donc limités**. En effet, que ce soient la contribution des membres (EPCI) ou les subventions, l'heure n'est pas aux grands projets et **les collectivités sont concentrées sur le montage de leur budget**. Les procédures administratives et règlementaires sont longues et parfois très coûteuses. La recherche des propriétaires pour l'accord préalable aux travaux prend énormément de temps. **Le montage des marchés publics et des consultations, l'organisation des chantiers et sans compter les intempéries sont d'autant de délais qui repoussent les réalisations**. Non pas pour se défendre, mais pour mieux comprendre, **le SIETRA vous expose les contraintes qui participent aux délais souvent long de réalisation**.

Il a ainsi été décidé de **réaliser en priorité les actions de communication** qui nécessitent moins de démarches administratives et **la création de la pépinière qui permettra d'alimenter en essences locales les projets de replantation à venir**. Aujourd'hui, ces premières actions sont bien avancées et notre priorité se tourne sur **les quatre typologies de travaux du programme**, ayant pour objectif d'améliorer l'écoulement ou la gestion des flux, à savoir :

- Suppression de petits seuils transversaux isolés
- Suppression des merlons de curage
- Retrait de clôture en travers
- Retrait sélectif d'embâcle gênant

### BILAN DES ACTIONS DU PPG DÉJÀ ENGAGÉES EN 2 ANS SEULEMENT :

#### HABITATS ET ÉCOLOGIE :

- Concertation avec les acteurs de la **gestion des espèces animales indésirables**
- Participation à l'**inventaire hydraulique des zones de Palus**
- Proposer la **création de zones de préemption pour les espaces naturels sensibles (ZPENS)**
- Compléter inventaire des sources travertinisantes
- Actions sur sites pilotes dans le cadre du **plan paysage**

#### INFRASTRUCTURES :

- **Finalisation de l'étude hydraulique**
- **Modélisation hydraulique de la Pimpine** et l'aval des affluents pour intégrer l'évènement de référence du 17 juin 2021
- **Entretien des quatre bassins de rétention**
- **Mise à jour et tenue des documents** relatifs à la vie des aménagements hydrauliques
- **Acquisition foncière des parcelles**
- **Mise à jour de l'autorisation des ouvrages en tant qu'aménagement hydraulique**

#### GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU :

- Animation pour l'**amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement**
- **Identifier et cartographier** le restant du réseau hydrographique du territoire (petit chevelu)

#### COMMUNICATION :

- Mise en place de **supports pédagogiques et de sensibilisation**
- **Mise en place de repère de crues**
- Réalisation et **pose de panneaux pédagogiques** sur des sites à enjeu et/ou de grandes visibilité
- Réalisation et pose de panneaux des **noms de cours d'eau sur des ouvrages de franchissements**
- Mise place d'une **pépinière pédagogique** pour fournir au SIETRA des végétaux aquatiques et rivulaires
- Marquage de **sensibilisation des avaloirs pluviaux**
- Définir l'**identité du SIETRA** dans ses supports de communication
- **Développement, suivi et mise à jour du site internet**
- Réalisation d'**animation auprès des usagers et du public**
- **Financement d'association environnementale locale** pour l'animation auprès des usagers et du public

#### CONNAISSANCE ET SUIVI :

- Réalisation de **suivis physico-chimiques et chimiques**
- Réalisation de **suivis hydrobiologiques**
- **Suivi linéaire de cours d'eau**
- Réalisation d'un **lever Lidar**



**Syndicat des bassins versants de l'Entre-Deux-Mers Ouest**

51, Chemin du Port de l'Homme  
33360 Latresne

accueil@sietra.fr  
05 56 94 26 38

[www.sietra.fr](http://www.sietra.fr)